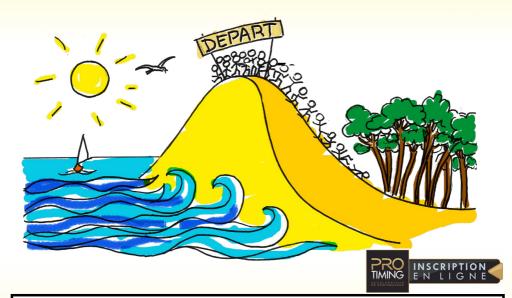


#### U.A.G.M. Athlétisme

**Boite postale 58 33470 GUJAN-MESTRAS** 

Tel: 06.11.21.50.88

e-mail: uagm.athletisme@wanadoo.fr site: http://www.uagm-athle.com



## Trail «PILAT-GUJAN» Dimanche 2 Septembre 2018 à 9h00



























#### **PRESENTATION**

#### 1/ ORGANISATEUR:

L'Union Athlétique de Gujan-Mestras (UAGM) est le **3ème** club d'athlétisme d'Aquitaine, 95<sup>ème</sup> club français (sur 2000), fort de ses quarante années d'existence et de ses 400 licenciés.

Il a une grande expérience de l'organisation de compétitions prestigieuses :

- Le Cross « Sud Ouest » depuis 1974
- Le 10 km « Carrefour Market » depuis 2005
- Le Trail « Pilat Gujan » depuis 2009
- Le Meeting « Intersport » depuis 2016
- Le 5 km « Intersport » depuis 2017
- La Marche Nordique Océane depuis 2018

#### 2/ OBJECTIF:

L'UAGM Athlétisme propose un Trail sportif de 23 km environ, dont le départ sera donné au pied de la Dune du Pilat, puis rejoindra le Stade Chante Cigale de Gujan-Mestras par un parcours empruntant des chemins forestiers et des pistes cyclables.

#### 3/ PARCOURS:

Réunissant 2 communes du Sud Bassin – **LA TESTE et GUJAN-MESTRAS** – cette course empruntera un parcours exigeant, propice à la découverte de la nature du sud bassin Le départ sera donné à 9h00. Cette course pédestre sera ouverte aux handicapés debouts, mais ne pourra pas accueillir nos amis handicapés fauteuils.

#### 4/ PARTENAIRES:

- COLLECTIVITES: SYNDICAT MIXTE DE LA DUNE DU PILAT, Villes de GUJAN-MESTRAS et LA TESTE, SIBA.
- PRIVES: CARREFOUR MARKET Gujan-Mestras, CASINO Gujan-Mestras, NISSAN La Teste, INTERSPORT La Teste/Biganos, CAISSE D'EPARGNE, Groupe SUD OUEST, La DEPECHE DU BASSIN, OGEU, THALAZUR Arcachon





2 adresses sur le bassin:

25 cours de la Republique 33470 Gujan-Mestras

Tel: 05.57.52.79.46

217 route 3 Villages 33980 Audenge

Tel: 05.57.76.39.40



Votre fleuriste

Au-delà des fleurs

29 cours de Verdun 33470

Gujan Mestras

Tél. 05 56 66 05 27

#### La grande dune du Pilat

109 mètres de haut, 500 mètres de large, 2 700 mètres de long, 60 millions de m3 de grains de sable... Entre océan et forêt, la plus haute dune d'Europe domine fièrement l'entrée du bassin d'Arcachon.

Au-delà du magnifique panorama que la dune offre à son sommet qui fait d'elle le site le plus visité d'Aquitaine, elle est surtout et avant tout une véritable « archive naturelle », témoin des variations climatiques de l'Aquitaine depuis 4 000 ans et site géologique et archéologique majeurs.

Paysage emblématique et lieu d'exception reconnu au niveau national, le Grand Site de la dune du Pilat est un monument naturel à part entière. 6 800 hectares comprenant la dune mais également le massif forestier attenant sont classés au titre du Code de l'environnement.

En partenariat avec les services de l'Etat, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat a pour mission d'assurer la préservation et la mise en valeur de cet espace naturel sensible.

Aussi, de nombreuses visites nature et ateliers pédagogiques sont proposés aux familles venant à la découverte de ce patrimoine.

Plus d'informations sur : www.ladunedupilat.com



#### REGLEMENT

#### ARTICLE 1

L'UAGM Athlétisme organise la « Pilat-Gujan » le dimanche 2 septembre 2018 sur un circuit de 23 km environ conforme au règlement des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFA, aux non licenciés et aux handisports « debout » en fonction de leur catégorie d'âge (catégories Junior, Espoir, Senior ou Vétéran, voir ci-dessous). Pour des raisons de parcours, nos amis handisports fauteuils ne sont pas autorisés à prendre part à la course.

Dans le cadre de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- B ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Rappel: distances maximales autorisées par catégories d'âge (au 31 décembre) :

Minimes: 5 km Cadets: 15 km Juniors: 25 km Espoirs / Seniors / Vétérans : illimité Poussins: 1,5 km Benjamins: 3 km 10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18-19 ans 20 ans et +

#### ARTICLE 3:

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément aux règlements de la FFA (Junior, Espoir, Senior, Vétéran).

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par la FFA.

#### ARTICLE 4:

Le départ est fixé à 9h00 **au pied de la Dune du Pilat. <u>Attention : Clóture des inscriptions sur place, 20 minutes avant le départ</u>
Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 8h45. Tous les kilomètres du circuit seront matérialisés au sol ou par des panneaux.** 

Une consigne « vêtements » gratuite sera à votre disposition au stand de retrait des dossards, à coté de l'office de tourisme; ces poches seront amenées par l'organisation sur la ligne d'arrivée

#### ARTICLE 5:

Trois postes de ravitaillements en eau seront répartis sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

#### ARTICLE 6:

Le parcours sera ouvert par un véhicule et fermé par un autre (Voiture sur la partie routière, VTT sur les pistes cyclables et les chemins forestiers). Des cyclistes de l'organisation encadreront et sécuriseront tout le parcours. Les carrefours seront protégés par des signaleurs et la police municipale.

Les concurrents devront au maximum courir sur le côté droit de la chaussée.

Les accompagnateurs à vélo sont autorisés (port d'une chasuble fluo obliga

Secouristes et médecin à l'arrivée

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie « AIAC Courtage » couvrant les conséguences de leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la

L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

#### ARTICLE 8:

Une gourde sera offerte pour toute inscription au retrait du dossard..

Une médaille « FINISHER » sera offerte à chaque arrivant.

Sur le podium, une coupe sera offerte au premier de chaque catégorie hommes et femmes (Junior, Espoir, Senior, M1, M2, M3, M4)

Un trophée « Dune du Pilat » sera remis aux vainqueurs scratch Homme et Femme

Présence du coureur obligatoire pour recevoir son gain ou lot.

#### ARTICLE 9:

Epreuve	Droits d'ins	scription *	Heure de Distance **	Catégories autorisées	
⊏preuve	A l'avance Jusqu'au 29/08 minuit	Sur place		Distance	Categories autorisees
Trail PILAT GUJAN	21,00 €	30,00 €	9h00	21 km	A partir de junior M/F

Libeller le chèque à l'ordre de l'UAGM Athlétisme.

Ce montant comprend le retour en bus mis à votre disposition devant le stade Chante Cigale de Gujan-Mestras ainsi que le péage du parking de la Dune (un ticket vous sera remis par l'organisation, ticket que vous présenterez à la sortie du Parking et qui fera office de laissez-passer).

#### ARTICLE 10:

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course de 7h30 à 8h30 à l'office de Tourisme sur le parking de la Dune du Pilat.

Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. Prévoyez vos épingles. Une pièce d'identité sera exigée. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

lucun remboursement de l'inscription ne sera effectué 8 jours avant la course sauf sur présentation d'un certificat médical

#### ARTICLE 11:

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs de la « Pilat-Guian », ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la « Pilat-Gujan », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### ARTICLE 12:

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites

Pour les athlètes qui ne veulent pas que leurs informations personnelles soient publiées sur le site grand public de la FFA, un courrier doit être envoyé à la DSI de la FFA : 33 rue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13.



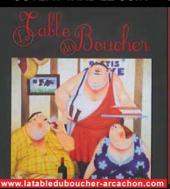






380 bis, ave Gustave Eiffel Z.I. La Teste de Buch 05.56.66.46.11 segraf1@orange.fr

#### OUVERT TARD LE SOIR - OUVERT TOUTE L'ANNÉE



RESTAURANT - BRASSERIE - VIANDE 05 56 54 06 28

16 rue du Mal de Lattre de Tassigny - Rue Piétonne



**05 56 83 20 46** 19 rue Jehenne - plein centre

#### ...INSTANT IMAGE...



Présent sur votre épreuve sportive, venez découvrir vos photos au camion qui se trouve sur le site. Venez visiter notre site www.instant-image.net







#### **BULLETIN D'INSCRIPTION Trail PILAT GUJAN**

#### Dimanche 27 aout 2017



A adresser à :

UAGM ATHLETISME - BP 58 - 33470 GUJAN-MESTRAS

Stade Chante Cigale Rue Pierre Corneille Contact Organisation: 06.11.21.50.88



Site: www.uagm-athle.com **EN LIGNE: WWW.PROTIMING.FR** 



NOM :			Prénom :		
Date de naissance : National		Nationalité :	nalité :		
N° de licence FFA :		N°Dossard			
Masculin Féminin UAGM / Sponsor Handisport Debout			_		à l'organisation
ADRESSE:					
CODE POSTAL : _		VILLE :			
TELEPHONE		MAIL:		@	

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en viqueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par la FFA.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie « AIAC Courtage » couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

Envance	Droits d'in:	scription *	Heure de Départ Distance **	Catégories autorisées	
Epreuve	A l'avance	Sur place		Distance ***	Categories autorisees
Trail PILAT GUJAN	21,00 €	30,00 €	9h00	21 km	A partir de junior M/F

<sup>\*</sup> GRATUIT pour licenciés UAGM et pour sponsors (sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise) ; Ce montant comprend le retour en bus mis à votre disposition devant le stade Chante Cigale de Gujan-Mestras ainsi que le péage du parking de la Dune (un ticket vous sera remis par l'organisation, ticket que vous présenterez à la sortie du Parking et qui fera office de laissez-passer).

Rappel: distances maximales autorisées par catégories d'âge (au 31 décembre) :

Poussins: 2 km Benjamins: 3 km Minimes: 5 km Cadets: 15 km Juniors: 25 km Espoirs/Seniors/Vétérans : illimité 10-11 ans

12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18-19 ans 20 ans et plus

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course. Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. Prévoyez vos épingles.

Une pièce d'identité sera demandée. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué 15 jours avant la course sauf sur présentation d'un certificat médical.

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepter.

Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation ni sur ceux des ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr).

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ATHLETE ou du représentant légal avec ses nom et prénom pour les mineurs DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ATHLETE ou du représentant légal avec ses nom et prénom pour les mineurs

<sup>\*\*</sup> En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.





# Nouveau!!!

## Vous pouvez vous inscrire en ligne

https://protiming.fr/Runnings/detail/2891





## INSCRIPTION EN LIGNE





## Innovation that excites

### A.G.S NISSAN

Votre concessionnaire sur le Bassin d'Arcachon & Nord des Landes

LA TESTE DE BUCH - ARES

www.elidautos.fr



### Partenaire officiel de



La Teste de Buch 85 route de Cazaux

Tél: 05 56 54 12 13

Arès

68 rue du Général de Gaulle

Tel: 05 57 70 75 75

tion: Charly Informatique - 05 56 66 09 9